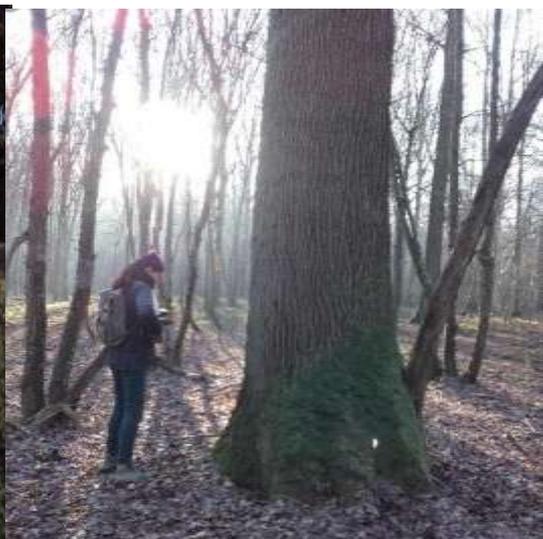




**Bilan annuel de l'animation du DocOb
du site Natura 2000 FR 1112012 – Boucles de Moisson, de
Guernes et Forêt de Rosny
Année 2017**



Juin 2018

Photographie en page de couverture de gauche à droite et du haut vers le bas :

Prospections ornithologiques depuis les coteaux de Rolleboise © AEV, J. Laviaille, 2017

Inventaires forestiers pour la définition des îlots de sénescence en forêt de Rosny © AEV, J. Laviaille, 2017

Visite pour l'évaluation du plan de gestion pastoral avec l'éleveur sur la RNR de Moisson © AEV, J. Laviaille, 2017

Fauche à cheval sur l'espace régional de Flicourt © AEV/ L'agence Nature- F. Chenel

SOMMAIRE

1	Préambule	4
1.1	Le DocOb et le site Natura 2000	4
1.2	L'animation	4
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DocOb	4
1.4	Missions de la structure animatrice	9
2	Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.	10
2.1	Animation des contrats Natura 2000	10
2.1.a	Suivi des contrats en cours	10
2.1.b	Nouveaux contrats Natura 2000	13
2.1.c	Projets de contrats Natura 2000	16
2.2	Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatique	18
2.2.a	Présentation du Programme Agro-Environnemental et Climatique 2015-2020	18
2.2.b	Synthèse sur la signature des MAEC	21
2.3	Animation de la charte Natura 2000	23
3	Évaluation des incidences des projets	23
4	Suivis scientifiques et techniques	25
5	Information, communication, sensibilisation	30
5.1	Création et mise à jour d'outils de communication	30
5.2	Prises de contact avec des partenaires potentiels	30
5.3	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire	31
5.4	Communication auprès de scolaires	31
5.5	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	31
6	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	34
7	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	35
7.1	Organisation de la gouvernance du site	35
7.1.a	Organisation des réunions du comité de pilotage	35
7.1.b	Réunions ou rencontres avec les services de l'État	35
7.2	Gestion administrative et financière	36
8	Synthèse	37

1 Préambule

Ce document de synthèse a été réalisé grâce à la trame élaborée par l'ATEN pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR1112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » (Directive Oiseaux) - (localisation et limite de la zone en **Figure 1**).

Le DocOb a été validé par l'arrêté préfectoral du 23/11/2010 et l'animation a débuté le 07/12/2010 à la suite de la réunion du Comité de pilotage (Copil) pour la désignation de la structure animatrice.

1.2 L'animation

Pour la première période d'animation de 3 ans, l'animation du DocOb était portée par la Région Ile-de-France qui a désigné l'Agence des espaces verts (AEV) comme structure animatrice. En effet la convention d'objectifs et de moyens entre la Région et l'AEV précise : « lorsque la Région est désignée structure porteuse de l'animation par le comité de pilotage Natura 2000, elle en délègue l'animation à l'Agence » (CP 16-157).

Le Comité de pilotage a été présidé jusqu'en 2014 par Mme Françoise Descamps-Crosnier, maire puis conseillère municipale de Rosny-sur-Seine, conseillère régionale et Vice-Présidente de l'AEV. Les membres du Copil ont choisi le 26 janvier 2015 d'élire comme président M. Daniel Gouriou, maire de la commune de Moisson.

Le comité de pilotage du 28 septembre 2017, présidé par M. Gouriou, a renouvelé la Région Île-de-France dans ses fonctions de structure porteuse pour la mise en œuvre du Docob sur ce site Natura 2000 ; l'animation étant ainsi confiée par délégation à l'Agence des espaces verts.

Jeanne Lavialle, chargée de mission Natura 2000 à l'AEV, a été affectée à 40% de son temps à l'animation du DocOb des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny ». Le temps d'animation restant est réparti sur deux autres sites Natura 2000 animés par l'AEV :

- ZPS FR1112012 des « Boucles de la Marne » (40%),
- ZSC FR 1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne » (20%).

Le présent bilan reprend les activités menées de janvier 2017 à décembre 2017, septième année d'animation pour ce site.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques ayant justifié la désignation du site portent sur l'état de conservation des espèces de la directive « Oiseaux » identifiées lors des relevés réalisés pour l'élaboration du DocOb.

Le Tableau 1 reprend les différentes espèces et hiérarchise les enjeux de conservation associés. Au total, le site compte 12 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (espèces menacées devant bénéficier de mesures de protection de leurs habitats).

Les objectifs de développement durable du DocOb ont été déclinés par grands types de milieux (agricoles, forestiers, zones humides, ouverts non agricoles) et sont rappelés dans le **Tableau 2**. Pour chaque objectif, les actions du DocOb correspondantes ont été rappelées.

Figure 1 : Localisation et limites de la ZPS

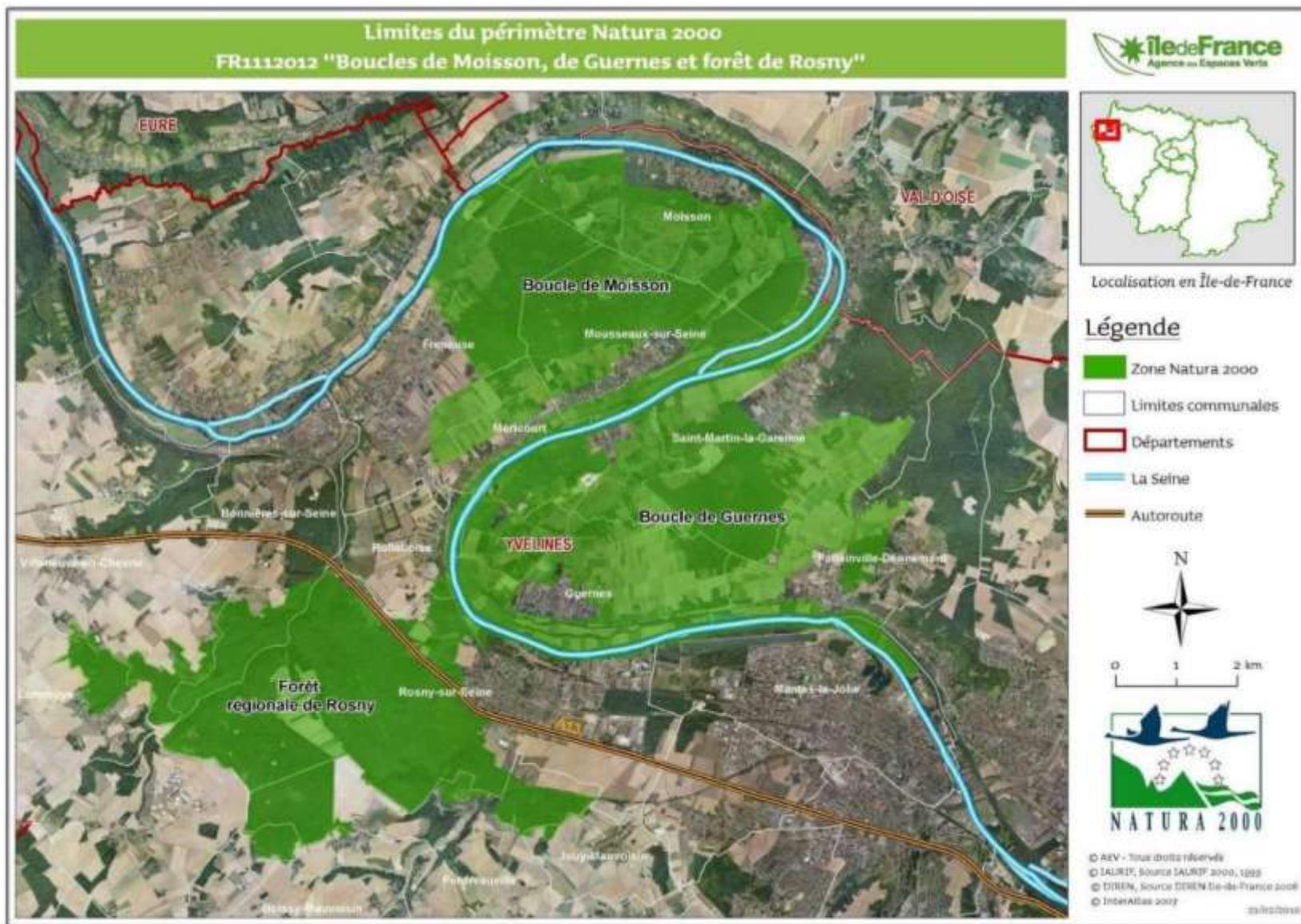


Tableau 1 : Espèces à l'origine de la désignation du site, et hiérarchisation des enjeux

Espèce	Commentaire	Enjeu de conservation	Remarque
Alouette lulu 11 couples	Valeur patrimoniale : Très forte ; Espèce rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs mais non menacée en France	Fort	Dépendance à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables des habitats de nidification
	Risque : Assez fort ; Population faible et localisée, menacée par l'enrichissement des pelouses rases et secondairement par la fréquentation du public. Elle est en augmentation mais dépend de l'entretien du milieu réalisé par l'AEV dans la RNR de la boucle de Moisson		
Œdicnème criard 34-41 couples	Valeur patrimoniale : Forte ; Espèce assez rare et relativement localisée en Île-de-France. La ZPS accueille la plus importante population de la région. « Quasi menacé » en France	Fort	Régression prévisible de la population si des mesures de conservation et de gestion ne sont pas mises en œuvre
	Risque : Fort ; Espèce actuellement bien représentée dans la ZPS mais menacée à court ou moyen terme par la fermeture des pelouses et friches de recolonisation de carrières qui accueillent la majorité des effectifs		
Fauvette pitchou 1 couple	Valeur patrimoniale : Très forte ; Espèce rare en Île-de-France, localisée à quelques secteurs et en limite d'aire de répartition mais non menacée en France	Fort	Dépendance à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables des habitats de nidification
	Risque : Assez fort ; Population très faible et isolée, dépendante de l'entretien des landes au sein du Domaine régional		
Engoulevent d'Europe 9-14 couples	Valeur patrimoniale : Forte ; Espèce assez rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs mais non menacée en France	Fort	Dépendance à la mise en œuvre de mesures de gestion favorables des habitats de nidification
	Risque : Assez fort ; Population faible et localisée qui a connu une forte régression. Elle est menacée par le boisement des landes		
Sterne pierregarin 2-3 (-15) couples	Valeur patrimoniale : Assez forte ; Espèce assez rare et localisée en Île-de-France mais non menacée en France	Fort	Risque de disparition en l'absence de mesures de conservation
	Risque : Fort ; Population faible, menacée par le dérangement par le public		
Pie-grièche écorcheur 5-6 couples	Valeur patrimoniale : Forte ; Espèce rare en Île-de-France mais assez bien répartie dans la région et non menacée en France	Assez fort	Risque de régression à long terme en l'absence de gestion des milieux favorables (landes et pelouses piquetées, haies arbustives en bordure de prairies...)
	Risque : Moyen ; Population faible et localisée mais stable. Habitats menacés par évolution en boisements		
Bondrée apivore 7-8 (-10) couples	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare dans la région mais bien répartie sur le site et en Île-de-France et non menacée en France	Faible	Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; L'espèce est bien présente dans la ZPS. Les risques d'altération de ses habitats de chasse sont moyens et de reproduction sont faibles		
Circaète Jean-le-Blanc 2-4 individus	Valeur patrimoniale : Très forte ; Espèce très rare et nouvellement nicheuse en Île-de-France, très localisée et en limite d'aire de répartition mais non menacée en France	Faible	Population non nicheuse actuellement non dépendante de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; L'espèce ne niche pas actuellement dans la ZPS. Le secteur est isolé des sites les plus proches occupés par ce rapace (forêt de Fontainebleau). Les risques d'altération de ses habitats de chasse sont moyens		
Milan noir 1 couple irrégulier	Valeur patrimoniale : Très forte ; Espèce rare en Île-de-France, localisée à quelques sites et en limite d'aire de répartition mais non menacée en France	Faible	Situation de l'espèce indépendante de l'état des habitats et des activités au sein de la ZPS tant que l'espèce est un nicheur irrégulier
	Risque : Faible ; Nidification irrégulière, population très faible et isolée mais habitat peu menacé		
Martin-pêcheur d'Europe 2 (5-10) couples	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare en Île-de-France mais bien répartie dans la région et non menacée en France	Faible	Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; Les berges abruptes sont peu menacées dans leur globalité		
Pic mar 13 couples	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez commune, bien répartie en Île-de-France et en forêt de Rosny, en augmentation et non menacée en France	Faible	Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; Ses habitats sont peu menacés actuellement		
Pic noir 3 couples	Valeur patrimoniale : Moyenne ; Espèce assez rare et bien répartie en Île-de-France, en augmentation et non menacée en France	Faible	Populations stables non dépendantes de mesures de conservation particulières
	Risque : Faible ; Population faible mais stable et habitats peu menacés actuellement		

D'après : LELAURE B. et al, 2010 – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR112012 « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny ». Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, PARIS, juillet 2010, p143.

Tableau 2 : Objectifs de développement durable sur le site

Type de milieu	Objectifs de développement durable		Actions ¹	
Tous les milieux	OBJECTIF 1	Protéger les espaces naturels et agricoles dans une logique de maintien des corridors écologiques	Anim_Agri Anim_Forêt Anim_ZH	Anim_MO Anim_1
	OBJECTIF 2	Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire	Anim_1	
	OBJECTIF 3	Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels	Anim_Agri Anim_Forêt Anim_ZH	Anim_MO Anim_2
	OBJECTIF 4	Assurer la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire lors de l'exploitation des granulats	Anim_3	
	OBJECTIF 5	Accompagner le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement et développer la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques de loisirs	Anim_4 Anim_6	Freq_1 Freq_2 Freq_3
	OBJECTIF 6	Assurer le suivi scientifique de l'avifaune et améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement	Anim_5 Anim_Agri Anim_Forêt	Anim_ZH Anim_MO

Type de milieu	Objectif 7	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions
Milieux agricoles	Maintenir ou développer des pratiques agricoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles	✓ Développer une agriculture économe en intrants et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires	Anim_Agri Agri_3 à 6 Charte
		✓ Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage et l'entretenir de manière adaptée	Agri_1 Agri_2 Charte
		✓ Maintenir voire développer les couverts herbacés (jachères, prairies, bandes enherbées) et les gérer de manière extensive	Agri_3 à 9 Charte
		✓ Maintenir un assolement diversifié comprenant des cultures favorables à l'œdicnème criard	Anim_Agri Agri_10
		✓ Lutter contre l'embroussaillage des milieux ouverts par le pâturage	Agri_11

¹ Anim = Animation ; ZH = Zones humides ; MO = Milieux ouverts

Type de milieu	Objectif 8	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions ²
Milieux forestiers	Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique de l'exploitation forestière et les activités de loisirs	✓ Promouvoir une sylviculture durable et économe en intrants sans recours aux produits phytosanitaires	Anim_forêt Charte
		✓ Améliorer la structure des peuplements forestiers pour les rendre plus favorables aux espèces d'intérêt communautaire	Forêt.1 Forêt.2 Charte
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public	Freq.1 Freq.2 Freq.3 Charte

Type de milieu	Objectif 9	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions
Milieux Humides (cours d'eau, plans d'eau et leurs berges)	Maintenir ou développer des pratiques de gestion favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inféodées aux milieux humides sans compromettre les activités économiques et de loisirs qui s'y déroulent	✓ Lutter contre les sources de pollution des eaux	Anim_ZH Charte
		✓ Maintenir ou développer une végétation ripuaire favorable aux oiseaux d'intérêt communautaire	ZH.1 Charte
		✓ Assurer le bon fonctionnement hydraulique des zones humides	ZH.2
		✓ Maintenir ou créer des sites de nidification pour les espèces d'intérêt communautaire	ZH.1 ZH.3 ZH.4
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public	Freq.1 Freq.2 Freq.3 Charte

Type de milieu	Objectif 10	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)	Actions
Milieux ouverts non agricoles (pelouses, landes, fruticées, friches, végétations rases...)	Maintenir voire développer les milieux ouverts et mettre en place des pratiques de gestion favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre les activités économiques et de loisirs qui s'y déroulent	✓ Développer une gestion des milieux ouverts économe en intrants en limitant l'usage des produits phytosanitaires	Anim_MO Charte
		✓ Lutter contre l'embroussaillage et entretenir voire restaurer une mosaïque d'habitats comprenant des milieux ouverts (pelouses, landes, fruticées)	MO.1 MO.2
		✓ Créer ou maintenir les éléments fixes du paysage (haies, ripisylves...)	MO.3 Charte
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public	Freq.1 Freq.2 Freq.3 Charte

² Freq = fréquentation

1.4 Missions de la structure animatrice

Le rôle de l'AEV dans l'animation du DocOb du site des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny s'articule autour des missions suivantes :

- Impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires à l'origine de la désignation du site,
- Apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences,
- Récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site,
- Information, communication et sensibilisation,
- Participation à la cohérence des politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan est structurée selon les missions ci-dessus, et se propose de détailler les réalisations de l'année 2017.



Figure 2 : Plans d'eau de l'espace régional de Flicourt © AEV, J. Lavalie, 2017

2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

Certains outils développés par Natura 2000 ont pour but direct de maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats des espèces-cibles de la ZPS. Il s'agit de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte, de l'engagement des agriculteurs dans des mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), et de l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN). Les paragraphes suivants se proposent d'explicitier les actions d'animations que l'AEV a mises en place pour faire jouer ces leviers.

2.1 Animation des contrats Natura 2000

2017 était la deuxième année où la contractualisation a été possible pour la nouvelle programmation du FEADER sur la période 2014-2020. Il n'y a pas eu de nouveaux contrats signés en 2017. La chargée de mission Natura 2000 s'est occupée du suivi des contrats en cours, et a pris contact avec de nouveaux bénéficiaires potentiels pour les années suivantes (maintien du contact, sensibilisation, conseil...).

2.1.a Suivi des contrats en cours

Restauration et entretien des milieux ouverts sur la réserve naturelle régionale (RNR) de Moisson

Un contrat Natura 2000 a été signé par l'AEV en décembre 2016 pour :

- la fauche avec export (action No4R) sur 20,4 ha chaque année pendant 5 ans,
- le broyage de pelouses et friches restaurées (action No5R) sur 10,4 ha chaque année pendant 5 ans,
- la fauche exportée des friches et ourlets (action No4R) sur 16,97 ha tous les deux ans
- l'abattage de résineux (action No1Pi) sur 13,40 ha,
- des dessouchages (action No1Pi) sur 5,30 ha.

Toutes ces opérations sont inscrites dans le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale, c'est-à-dire qu'elles ont été validées par le comité consultatif de gestion de la réserve.



Figure 3 : Après les travaux 2017 de déboisement et dessouchage de Bouleaux verruqueux, RNR de Moisson © AEV, O. Pratte, 2018

Entretien des milieux ouverts au sein de l'espace régional de Flicourt



Figure 5 : Observatoire de l'espace régional de Flicourt © AEV, J. Laviaille, 2017

Un contrat Natura 2000 a ainsi été signé par l'AEV en décembre 2016 afin de :

- Entretien des milieux favorables à la reproduction de l'œdicnème criard :
 - o gestion par une fauche d'entretien annuelle des milieux ouverts sur 6 ha,
 - o arrachage du Buddleia sur 13 ha, tous les ans,
- Canaliser le public et l'informer de son impact si les cheminements et aménagements de mise en défense ne sont pas respectés, à travers :
 - o le confortement de la haie sur 200 mètres linéaires
 - o le renforcement de la palissade sur 50 mètres linéaires
 - o la pose d'une barrière
 - o la pose de deux panneaux d'information des usagers.



Figure 6 : Fauche à cheval sur l'espace régional de Flicourt © AEV/ L'agence Nature- F. Chenel

La chargée de mission Natura 2000 a réalisé en 2017 le suivi du contrat avec sa collègue Christine Caillière, technicienne responsable de l'espace régional de Flicourt à l'AEV et le technicien responsable de l'entretien, Guillaume Mary. Elle a organisé plusieurs réunions internes pour le suivi des travaux, en août et en novembre 2017.

Entretien des pelouses des coteaux calcaires de Rosny

L'AEV a signé en décembre 2016 un contrat Natura 2000 pour l'entretien de 9 ha de pelouses calcaires, par pâturage ou fauche avec export réalisée chaque année en septembre – octobre, entre 2016 et 2021.

Le pâturage est jugé préférable à la fauche mécanique notamment en raison de son caractère historique sur le site et par sa compatibilité avec les objectifs de gestion. Au vu de la difficulté à trouver un éleveur pour l'entretien de ces zones ou un prestataire d'éco-pâturage à un coût raisonnable, une fauche avec export a été réalisée en 2016 et 2017.



Figure 7 : Après la fauche avec export réalisée en 2017 sur les pelouses calcaires de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine © AEV, N. Prou, 2017

La chargée de mission Natura 2000 a réalisé en 2017 le suivi du contrat, en lien avec son collègue Nicolas Prou, technicien responsable de la forêt régionale de Rosny à l'AEV.

2.1.b Nouveaux contrats Natura 2000

Mise en place d'îlots de sénescence en forêt de Rosny

La chargée de mission Natura 2000 a continué en 2017 le travail commencé en 2016 d'élaboration d'un contrat Natura 2000 forestier pour la mise en place d'îlots de sénescence en forêt régionale de Rosny, en lien avec son collègue Nicolas Prou, gestionnaire du site à l'AEV.

La mise en place de ces îlots de sénescence profite aux espèces d'oiseaux forestiers d'intérêt communautaire, les Pics mar et noir, et la Bondrée apivore, en favorisant les gros et vieux arbres qui forment leur habitat de

nidification. Cela est également bénéfique pour tout un cortège d'espèces, les oiseaux forestiers utilisant les cavités des vieux arbres (Sittelle torchepot, Chouette hulotte, Pigeon colombin) mais aussi les chiroptères.

Le protocole de mise en place des îlots de sénescence en forêt de Rosny a été finalisé par la chargée de mission Natura 2000 et le gestionnaire de la forêt en 2017 ; ils ont organisé deux journées d'inventaire forestier les 18 et 25 janvier 2017 avec une équipe de 8 personnes de l'AEV.

Le 16 février la chargée de mission et le gestionnaire ont réalisé le traitement des données récoltées lors de ces deux journées afin de définir les gros arbres et le tracé des îlots à engager dans le contrat. Le dossier a été finalisé et envoyé à la DDT 78. Il a été validé par le Comité régional de programmation du 5 décembre 2017. Cependant, la convention n'a pu être établie, l'outil OSIRIS servant à l'engagement et au paiement des contrats Natura 2000 forestiers pour la Région Île-de-France n'étant alors pas encore fonctionnel.



Figure 8 : Inventaires forestiers pour la définition des îlots de sénescence en forêt de Rosny © AEV, J. Lavialle, 2017

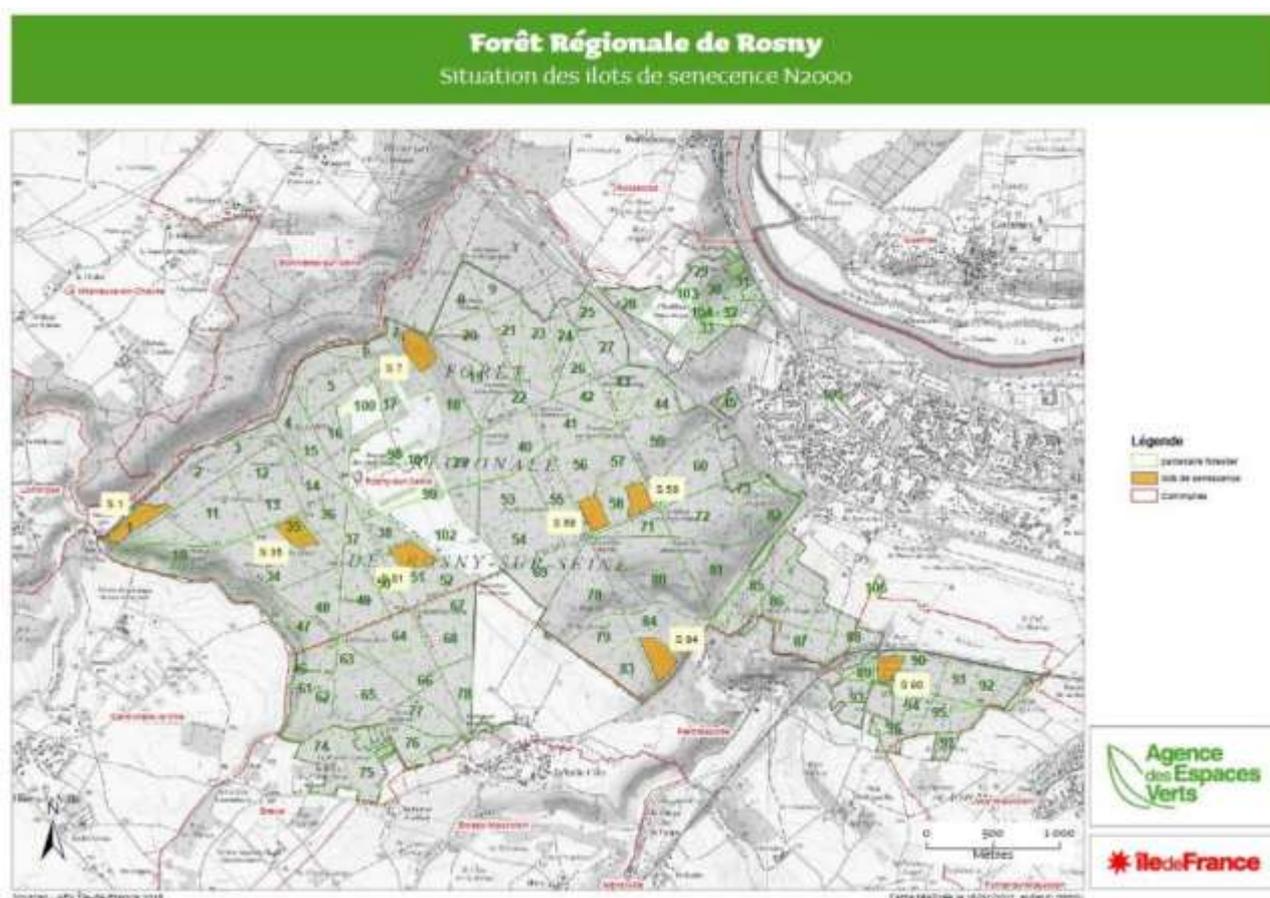


Figure 9 : Localisation des îlots de sénescence proposés à un engagement en contrat Natura 2000 © AEV, N. Prou, 2017

Restauration de pelouses calcaires sur les coteaux de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine

L'Agence des espaces verts a effectué des travaux de réouverture de ces pelouses, la dernière opération ayant eu lieu en 2010. Un contrat Natura 2000 est en cours depuis 2016 sur les 9 hectares de pelouses calcaires existantes pour leur entretien par fauche avec export. La chargée de mission a travaillé en 2017 avec son collègue gestionnaire de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine sur un projet de réouverture de nouvelles surfaces aujourd'hui boisées par des résineux, sur une surface de 1,4 ha.

Augmenter la surface et les connectivités écologiques entre les différentes pelouses qui forment de petites poches dans le boisement permettra d'améliorer la résilience et la fonctionnalité de ces milieux rares et fragiles, habitats de l'Alouette lulu en nidification et de la Bondrée apivore en alimentation.

Le projet a été validé par le Comité régional de programmation du 5 décembre 2017.



Figure 10 : Coteaux calcaires de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine © AEV, N. Prou, 2011

Maintien de milieux ouverts dans la plaine de Guernes

La chargée de mission Natura 2000 a rencontré le Président de l'association de chasse de Guernes le 21 juin 2017, notamment pour lui présenter les différents dispositifs de contractualisation Natura 2000.

L'association de chasse de Guernes est gestionnaire de 7 ha d'anciennes terres agricoles à proximité de la ferme de Flicourt. 5 hectares ont été implantés en couvert herbacé (raygrass) au printemps 2017. L'association a souhaité s'engager dans un contrat Natura 2000 qui permettrait de financer un broyage annuel destiné à maintenir ces milieux ouverts en prévenant l'installation des ligneux.

Ces travaux seraient favorables aux espèces-cibles du site Natura 2000. En effet, l'Œdicnème criard, l'Alouette lulu, le Pie grièche écorcheur et l'Engoulevent d'Europe nichent à proximité et s'alimentent dans le secteur. Le Circaète Jean-le-Blanc et la Bondrée apivore fréquentent aussi la zone pour leur alimentation. Ce couvert formera une zone de refuge et d'alimentation pour ces espèces, et l'Œdicnème et l'Alouette lulu pourraient s'y installer pour nicher.

La chargée de mission Natura 2000 a rencontré l'association de chasse le 22 novembre sur place afin de faire le diagnostic de la parcelle et de discuter de la localisation de la haie que l'association souhaite implanter sur la même parcelle. Ce projet de restauration de haies est prévu hors crédits Natura 2000 : les plants doivent être fournis par la fédération de chasse, et la plantation réalisée par les écoles du voisinage.

Le projet a reçu un avis favorable du Comité régional de programmation du 5 décembre 2017.

2.1.c Projets de contrats Natura 2000

Élimination d'espèces exotiques envahissantes en milieu de carrière

Le site de Sandrancourt à Saint-Martin-la-Garenne fait l'objet d'extraction de granulats par la société Lafarge Granulats. Ces milieux de carrières en cours d'exploitation ou après réaménagement accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux. L'Œdicnème criard est nicheur sur le site, l'Alouette lulu y a déjà été nicheuse. Le Circaète Jean-le-Blanc et la Bondrée apivore fréquentent la zone pour leur alimentation. La Pie-grièche écorcheur est nicheuse à proximité.

Or, les milieux ouverts sablo-graveleux sont fragiles et particulièrement sensibles à l'envahissement par les espèces exotiques envahissantes pionnières, comme le Buddleia de David et de la Renouée du Japon. Des premiers foyers d'envahissement sont présents à Sandrancourt, couvrant au total 0,5 ha environ.

L'arrachage de ces espèces à des fins d'éradication permettra à ces milieux rares de se maintenir, et ainsi de créer les conditions favorables à l'accueil de la faune et de la flore particulières qui leur sont inféodées.



Figure 10 : Buddleia de David dans la carrière de Sandrancourt © Lafarge-Granulats, M. Ross-Carre, 2017

La chargée de mission Natura 2000 a rencontré le chargé de mission Foncier Environnement de Lafarge-Sandrancourt à plusieurs reprises en 2017 : pour une prise de contact en janvier, puis à deux reprises, le 27 avril et le 27 juillet, pour réaliser le diagnostic des parcelles et aider au montage du dossier de demande de subvention.

Restauration de milieux ouverts sur l'île Aumône à Mantes

La chargée de mission Natura 2000 a rencontré le 4 octobre 2017 M. Alexandre Tollemer, chef des services techniques à la ville de Mantes, pour une visite de terrain sur l'île Aumône et une évaluation des travaux écologiques qu'il serait possible d'engager à travers un contrat Natura 2000.

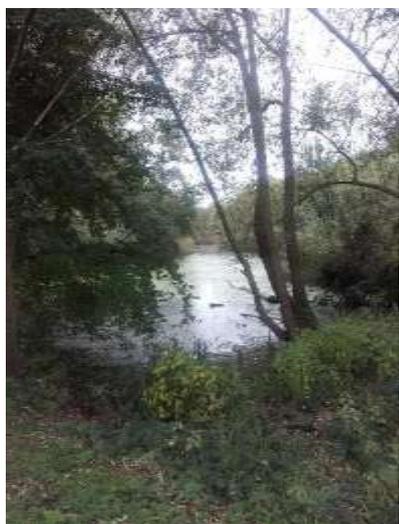


Figure 11 : Canaux de l'île Aumône © AEV, J. Laviaille, 2017

Les travaux envisagés pour améliorer la qualité écologique des milieux, aujourd'hui envahis de ligneux, et l'accueil de l'avifaune, sont :

- Le rétablissement du fonctionnement hydraulique des canaux qui traversent l'île Aumône par l'installation d'une pompe à oxygénation ;
- Débroussaillages et abattages sur les zones envahies par les ligneux (en régie) ;
- Installation de clôtures pour l'extension du pâturage dans la zone « naturelle » de l'île (ACIF) ;
- Entretien des haies (en régie) ;
- Panneaux d'information des usagers sur les enjeux naturels du site.

Tableau 3 : Synthèse des contrats Natura 2000 **ni agricoles ni forestiers** en cours ou terminés au sein de la ZPS des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Espèces concernées	Surface ou nb	Mesures du DocOb	Avancement
32309D07800-0001	AEV – RNR Moisson	68 726,30 €	14/01/2010	Ouverture et maintien de milieux ouverts	Oedicnème criard Alouette lulu Pie grièche écorcheur Bondrée apivore Circaète Jean le Blanc	32 ha	MO.1	Opération soldée en 2014
32312D07800-0001	BPAL Moisson	10 979,28 €	18/01/2013	Création et pose d'un radeau artificiel	Sterne pierregarin	9 m ²	ZH.4	Travaux réalisés en février 2013
32313D07800-0006	AEV – RNR Moisson	106 288,82 €	16/10/2013	Milieux ouverts : restauration par débroussaillage lourd + entretien par fauche avec exportation	Oedicnème criard Pie grièche écorcheur Bondrée apivore Circaète Jean le Blanc	82 ha (débroussaillage) et 49 ha (fauche)	MO-1	Travaux réalisés fin 2013. Opération soldée en 2016.
32313D07800-0001	AEV - Domaine de Flicourt	21 621,20 €	16/10/2013	Entretien de milieux ouverts par fauche avec exportation	Oedicnème criard Pie grièche écorcheur Bondrée apivore	5,6 ha	MO-1	Passage en 2013 et 2014. Contrôle service fait sur place en 2014. Opération soldée en 2016.
2016/0706/078-0003	AEV – RNR Moisson	366 156,00 €	02/11/2017	Milieux ouverts : restauration et entretien par gyrobroyage, débroussaillage et fauche	Alouette lulu Oedicnème criard Pie grièche écorcheur Engoulevent d'Europe Bondrée apivore Circaète Jean le Blanc	37 ha fauche 10,5 ha broyage	MO-1	
2016/0706/078-0002	AEV - Domaine de Flicourt	112 639,22 €	02/11/2017	Entretien de milieux ouverts par fauche et élimination d'espèce indésirable, mise en défens et information des usagers	Oedicnème criard Pie grièche écorcheur Bondrée apivore	6 ha fauche 13 ha buddleias 200 ml mise en défens 2 panneaux	MO-1 Freq-2 Freq-3	
2016/0706/078-0004	AEV - Forêt régionale de Rosny	67 500,00 €	02/11/2017	Entretien de milieux ouverts par fauche et pâturage	Alouette lulu Bondrée apivore	9 ha	MO-1 MO-2	

2.2 Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatique

Pour la campagne PAC de 2017, la chargée de mission Natura 2000 a pris contact avec les agriculteurs exploitant des parcelles dans le site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny, afin de leur présenter les MAEC ouvertes à la contractualisation et de signer de nouveaux engagements avec ceux qui le souhaitent.

Ainsi, 4 agriculteurs se sont engagés en 2017, dont 2 nouveaux (qui n'étaient pas engagés en 2015).

La chargée de mission Natura 2000 a consacré douze demi-journées à des visites sur les exploitations entre janvier et décembre 2017 :

- 7 agriculteurs rencontrés une première fois sur leur exploitation (entre deux et trois heures passées avec chacun d'entre eux) pour présenter les mesures ouvertes et discuter des engagements possibles. Certains agriculteurs ont été rencontrés en novembre et décembre en prévision des engagements 2018 ;
- 5 agriculteurs rencontrés une deuxième fois sur leur exploitation (entre une et deux heures passées) pour réaliser le diagnostic biodiversité, signer les engagements, ou rediscuter des engagements possibles ;
- évaluation du plan de gestion pastoral sur la réserve naturelle régionale de Moisson avec l'éleveur et les gestionnaires, par un état des lieux sur place en juillet 2017.

La chargée de mission a participé à la CRAEC du 7 mars 2017, et à la réunion annuelle des animateurs MAEC du 13 décembre 2017, à la DRIAAF. Elle a aussi rencontré la chargée de mission agriculture du Vexin français le 23 octobre 2017 pour harmoniser les cahiers des charges de leur PAEC respectif.

Elle a également réalisé le bilan des MAEC engagés en 2015 et en 2017, grâce à des échanges avec les services de l'État et de la Région, ainsi que le suivi des dossiers des agriculteurs engagés en MAEC par mail ou au téléphone avec eux.



Figure 11 : Visite pour l'évaluation du plan de gestion pastoral avec l'éleveur sur la RNR de Moisson © AEV, J. Laviolle, 2017

2.2.a Présentation du Programme Agro-Environnemental et Climatique 2015-2020

Dans **le Tableau 4** à la page suivante figurent les principales mesures ouvertes sur le territoire en 2017.

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des mesures ouvertes sur le territoire en 2017

Type d'habitat ou de couvert	Nom et code des mesures	Engagements unitaires	Objectifs de la mesure	Caractéristiques de la mesure	Rémunération en €/an
COUVERT	IF_MOIS.HE50	COUVER_05	Création et entretien d'un couvert herbacé	implantation avant 15 mai 1e année* pas d'intervention mai-juillet récolte interdite zéro fertilisation, zéro phyto	390,94 €/ ha
COUVERT	IF_MOIS.HE70	COUVER_07	Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique ou floristique	implantation avant 15 mai 1e année* pas d'intervention 15 avril - 15 janv. récolte et pâturage interdits zéro fertilisation, zéro phyto	600 €/ ha
COUVERT	IF_MOIS.HE71	COUVER_07 avec étalement	Création et entretien d'un couvert favorable à l'Oedicnème criard	implantation avant 15 mai 1e année* Couvert sur 50% surf : glissant. pas d'intervention 15 avril - 15 janv. récolte et pâturage interdits zéro fertilisation, zéro phyto	300 €/ ha
COUVERT	IF_MOIS.HE80	COUVER_08	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	implantation avant 15 mai 1e année* pas d'intervention mai-juillet récolte et pâturage interdits zéro fertilisation, zéro phyto	160 €/ ha
COUVERT	IF_MOIS.HE63	COUVER_06 + HERBE_03	Création et gestion extensive de prairies avec absence de fertilisation azotée	implantation avant 15 mai 1e année* retournement interdit zéro fertilisation, zéro phyto	304,32 €/ha
COUVERT	IF_MOIS.HE67	COUVER_06 + HERBE_03 + HERBE_04	Création et gestion extensive de prairies avec absence de fertilisation azotée et ajustement de la pression de pâturage	implantation avant 15 mai 1e année* pâturage moyen 0,3-1,2 UGB/ha pâturage instantané < 1,4 UGB/ha ou retard de fauche 15 juin retournement interdit zéro fertilisation, zéro phyto	379,76 €/ha
COUVERT	IF_MOIS.HE69	COUVER_06 + HERBE_03 + HERBE_06	Création et entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation avec retard de fauche	implantation avant 15 mai 1e année* retard de fauche 1er août pas de pâturage ou regain seulement retournement interdit zéro fertilisation, zéro phyto	527,18 €/ ha

Type d'habitat ou de couvert	Nom et code des mesures	Engagements unitaires	Objectifs de la mesure	Caractéristiques de la mesure	Rémunération en €/an
SURFACES EN HERBE	IF_MOIS.HE03	HERBE_03	Gestion extensive de prairies avec absence de fertilisation azotée	retournement interdit zéro fertilisation, zéro phyto	130,57 €/ ha
SURFACES EN HERBE	IF_MOIS.HE07	HERBE_03 HERBE_04	(Création et) entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation avec ajustement de la pression de pâturage	pâturage moyen 0,3-1,2 UGB/ha pâturage instantané < 1,4 UGB/ha ou retard de fauche 15 juin retournement interdit zéro fertilisation, zéro phyto	206,01 €/ha
SURFACES EN HERBE	IF_MOIS.HE09	HERBE_03 HERBE_06	Entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation avec retard de fauche	retard de fauche 1er août pas de pâturage ou regain seulement retournement interdit zéro fertilisation, zéro phyto	353,43 €/ ha
MILIEUX OUVERTS	IF_MOIS.HE25	OUVERT_02 HERBE_03 HERBE_09	Ouverture d'un milieu en déprise agricole et gestion pastorale	plan de gestion pastoral obligatoire maîtrise des refus hors avril-août retournement interdit zéro fertilisation, zéro phyto	301,43 €/ ha
LINEAIRE (haie)	IF_MOIS.HA02	LINEA_01	Entretien de haies	2 tailles min/5 ans hors mars-juillet taille des 2 côtés de la haie	0,36 €/ml
LINEAIRE (arbres)	IF_MOIS.AR02	LINEA_02	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	2 tailles min/5 ans hors mars-sept	7,92 €/ arbre engagé
LINEAIRE (ripisylve)	IF_MOIS.RIo2	LINEA_03	Entretien de ripisylves	PLAN DE GESTION FIXANT : 2 tailles min/5 ans hors mars-sept	1,01 €/ ml
LINEAIRE (bosquet)	IF_MOIS.BO02	LINEA_04	Entretien de bosquets	2 tailles min/5 ans hors mars-sept	145,85 €/ha
LINEAIRE (bandes refuges)	IF_MOIS.HE01	LINEA_08	Entretien de bandes refuges sur prairies	Pas d'intervention mars-août	0,49 €/ ml
*dérogation pour les parcelles implantées en culture d'hiver en 2017 : implantation avant le 20 septembre 2017					
** MAEC au titre de la Campagne PAC précédente					
*** légumineuses pures interdites : mélange avec graminées obligatoire					

2.2.b Synthèse sur la signature des MAEC

Tableau 5 : Synthèse des engagements MAEC souscrits en 2017 par 4 agriculteurs

MAEC	Bénéficiaire	Montant/ha	Montant total	Actions prévues	Espèces concernées	Surface (ha)	Mesures du DocOb
HE09	NAUROY BRICE	353,43 €	2 629,52 €	Entretien de prairies avec retard de fauche	Œdicnème criard, Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur	7,44	Agri_3
HA02	NAUROY BRICE	0,36 €	64,80 €	Entretien de haies	Bondrée apivore, Pic noir, Pie-grièche écorcheur	180	Agri_1
RI02	NAUROY BRICE	1,01 €	303,00 €	Entretien de ripisylves	Bondrée apivore, Pic noir, Pie-grièche écorcheur	300	Agri_2
HE03	EARL BEGUIN	130,57 €	898,32 €	Gestion extensive de prairies avec absence de fertilisation azotée	Œdicnème criard, Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur	6,88	Agri_3
HE70	OURS GERARD	600,00 €	13 830,00 €	Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaunistique	Œdicnème criard, Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur	23,05	Agri_9
HE67	OURS GERARD	379,76 €	1 108,90 €	Création et entretien de prairies avec ajustement de la pression de pâturage	Œdicnème criard, Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur	2,92	Agri_5
HE07	OURS GERARD	206,01 €	1 858,21 €	Entretien de prairies avec ajustement de la pression de pâturage	Œdicnème criard, Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur	9,02	Agri_3
HE09	OURS GERARD	353,43 €	1 936,80 €	Entretien de prairies avec retard de fauche	Œdicnème criard, Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur	5,48	Agri_3
HE71	JOUY JOELLE	300,00 €	2 724,00 €	Création et entretien d'un couvert favorable à l'Œdicnème criard	Œdicnème criard	9,08	Agri_10
HE63	JOUY JOELLE	304,32 €	2 239,80 €	Création et gestion extensive de prairies	Œdicnème criard, Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur	7,36	Agri_3
HE09	JOUY JOELLE	353,43 €	1 480,87 €	Entretien de prairies avec retard de fauche	Œdicnème criard, Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur	4,19	Agri_3

Au total en 2017, comme présenté dans le **Tableau 6**, 4 agriculteurs (dont deux nouveaux) se sont engagés sur 75,42 ha de nouvelles surfaces MAEC et 480 mètres linéaires de haies et ripisylves.

Cela représente 7% de la SAU totale de la ZPS (1065 ha).

L'ensemble des surfaces engagées en MAEC en 2017 (en cumulant les engagements 2015 et 2017) est de 151 ha soit 14% de la ZPS.

Tableau 6 : Synthèse des engagements MAEC par secteur et par mesure

	Création et entretien d'un couvert d'intérêt avifaune	Création et entretien d'un couvert à Oedicnème criard	Création et gestion extensive de prairies	Création et entretien de prairies avec ajustement de la pression de pâturage	Gestion extensive de prairies	Entretien de prairies avec ajustement de la pression de pâturage	Entretien de prairies avec retard de fauche	Entretien de haies	Entretien de ripisylves
Code : IF_MOIS_	HE70	HE71	HE63	HE67	HE03	HE07	HE09	HA02	RI02
Secteurs	600 €/ha	300€/ha	304,32 €/ha	379,76 €/ha	130,57 €/ha	206,01 €/ha	353,43 €/ha	0,36 €/ml	1,01 €/ml
FRENEUSE							7,44	180	300
GUERNES									
FOLAINVILLE DENNEMONT					6,88				
MOUSSEAUX	23,05			2,92		9,02	5,48		
FRENEUSE		9,08	7,36				4,19		
TOTAUX 2017 (ha)	23,05	9,08	7,36	2,92	6,88	9,02	17,11	180	300



Figure 12 : Visite avec un agriculteur sur une parcelle engagée en 2017 en MAEC IF.MOIS.HE09 Entretien de prairies avec retard de fauche © AEV, J. Lavalie, 2017

2.3 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 du site des Boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny permet une prise en compte basique des enjeux de conservation des espèces désignées à travers des actions de gestion courantes et non contraignantes. Le signataire s'engage à respecter les points prévus par grands types de milieux (forêts, milieux ouverts, milieux humides, agricoles, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées.

Aucun propriétaire n'a encore signé la charte Natura 2000 de ce site.

La chargée de mission Natura 2000 a en 2017 expliqué la démarche aux potentiels signataires de la charte Natura 2000 que sont : l'île de loisirs régionale des Boucles de Seine, les services foncier et aménagement et gestion de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France. Elle a également présenté le possible engagement dans la charte Natura 2000 à un propriétaire de la Boucle de Guernes lors de leur entrevue en novembre 2017, ainsi qu'aux agriculteurs rencontrés.

3 Évaluation des incidences des projets

La chargée de mission Natura 2000 est souvent sollicitée dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) soit par les pétitionnaires à la recherche d'un accompagnement, soit par les services instructeurs pour avis.

Les dossiers d'EIN sur lesquels la chargée de mission s'est impliquée en 2017 sont :

- Projet de création de chemins le long des berges de la Seine, réclamée en tant que servitude de marchepied par l'association UPBMH. La chargée de mission avait réalisé plusieurs visites de terrain sur les lieux en 2016, notamment avec le porteur de projet. Le 5 janvier 2017, elle a rencontré Isabelle Trousseau, responsable des projets « Chemins de Seine » et « Véloroutes Voies Vertes » au département des Yvelines, qui lui a exposé les projets de circulations douces du secteur, qui ne sont pas prévus à cet endroit précis. La chargée de mission a échangé à plusieurs reprises avec les services de l'État pour l'instruction du dossier. Deux courriers de mise en demeure ont été adressés par la Préfecture des Yvelines à l'association, le 10 février et le 21 novembre 2017, exigeant la réalisation d'une évaluation des incidences Natura 2000 cohérente, et rappelant les sanctions encourues dans le cas où les travaux seraient engagés.
- Projet d'installation d'une association d'Airsoft à Guernes, sur une parcelle communale anciennement occupée par Lafarge. La chargée de mission Natura 2000 a rencontré le 27 mars 2017 les porteurs de projet, accompagnée par la DDT des Yvelines, sur la parcelle. Elle a rencontré à nouveau l'association le 19 mai 2017 afin de les aider dans l'élaboration de leur évaluation des incidences Natura 2000.
- Demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière au lieu-dit « Bois des Gravelots » par la société Lafarge-Granulats : la chargée de mission Natura 2000 a échangé avec la DDT des Yvelines pour l'instruction du dossier, et a participé à une réunion sur place avec visite de site le 5 avril 2017, afin de prévoir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation écologique adaptées au projet.



Figure 13 : Visite pour l'évaluation des incidences Natura 2000 d'une autorisation d'exploitation sur le site Lafarge –Sandrancort © AEV, J. Laviaille, 2017

- Documents d'urbanisme des communes appartenant au site Natura 2000 : la chargée de mission a participé à l'avis émis par l'Agence des espaces verts par courrier du 11 août 2017 sur la révision du PLU de Rosny-sur-Seine ;

- Ligne nouvelle Paris Normandie : la chargée de mission s'est rendue à la réunion publique organisée par la SNCF à Évreux sur ce projet le 11 octobre 2017, afin d'émettre un avis sur les différents tracés proposés, qui traversent tous la forêt régionale de Rosny-sur-Seine et le site Natura 2000 ;
- Installation d'accrobranche sur l'île de loisirs régionale des Boucles de Seine : la chargée de mission Natura 2000 a organisé une réunion conjointe sur site avec les gestionnaires de la



base de loisirs, la DDT des Yvelines, et l'entreprise porteuse du projet d'accrobranche, afin de discuter de la localisation de l'installation, d'expliquer la procédure d'évaluation des incidences Natura 2000, et de proposer l'intégration au projet d'un parcours ornithologique et de panneaux de communication sur les espèces à observer ;

Figure 14 : Visite pour l'évaluation des incidences Natura 2000 d'une installation d'accrobranche sur l'île de loisirs régionale des Boucles de Seine © AEV, J. Laviolle, 2017

- Manifestations sportives : la Mantevilloise (parcours VTT) en forêt de Rosny le 23 avril 2017 ; la Bucheloise (course VTT) en forêt de Rosny le 3 juin 2017 ; le Trail du Pays de Sully en forêt de Rosny le 18 juin 2017 ; deux compétitions de moto-trial classic sur l'île de loisirs des Boucles de Seine les 5 mars et 19 novembre 2017 ; une randonnée pédestre de l'USEP en forêt de Rosny le 25 septembre 2017. La chargée de mission a à chaque fois, en lien avec la DDT, fourni au maître d'ouvrage des conseils en amont de la procédure sur la nécessité ou non de faire une évaluation d'incidences, des données sur les espèces Natura 2000 présentes ; elle a apporté son expertise pour la rédaction des formulaires.

4 Suivis scientifiques et techniques

Le suivi des populations des espèces de la Directive fréquentant la ZPS ne peut être réalisé par l'animatrice Natura 2000 seule, en raison de la charge de travail que représentent l'animation et la gestion technique, administrative et financière de trois sites Natura 2000. Nous remercions les ornithologues bénévoles œuvrant sur le territoire et nous faisant bénéficier de leur expertise, en particulier Gérard Baudoin, Corinne Dumont, Eric Grosso, Laurence Boiteux, François Lelièvre, Rémi Jugieux, Isabelle Lhermitte, Christian Fouqueray, Jean-Claude Chantelat et Martial Colas.

Le suivi ornithologique de la ZPS est assuré à travers les volets d'observation suivants :

- les observations ponctuelles de l'animatrice,
- des échanges avec les ornithologues du secteur,
- des comptages ponctuels par espèce organisés par l'animatrice et réalisés avec des classes de BTS GPN, des collègues de l'AEV, ou les ornithologues bénévoles,

- les comptages annuels Wetlands,
- la collecte de données des gestionnaires de différents sites (AEV, PNR Vexin...),
- les suivis que réalise Gérard Baudoin sur certaines propriétés régionales.

Pour les synthèses, de précieuses données sont communiquées, d'une part les données ornithologiques extraites de la base de données Cettia-IDF sur l'ensemble du site Natura 2000, transmises par l'Agence régionale pour la Biodiversité, d'autre part la consultation des observations sur le site internet faune-idf.fr (Corif), et enfin les observations personnelles et les échanges de l'animatrice avec Gérard Baudoin qui lui fait part de ses analyses et de son expertise du territoire. La synthèse des données 2017 sera rendue dans le cadre du bilan d'activités 2018.



Figure 15 : Prospections ornithologiques depuis les coteaux de Rolleboise : recherche de Bondrée apivore nicheuse avec la LPO-IDF en août 2017 © AEV, J. Lavielle, 2017

Comptages des territoires de Pic mar et Pic noir en forêt de Rosny

Aux mois de février et mars 2017, l'ornithologue bénévole Gérard Baudoin a poursuivi le recensement des territoires de nidification du Pic mar et du Pic noir. La technique de la « repasse » est utilisée sur des mailles prédéfinies dans le massif régional (secteurs accessibles en voiture). La chargée de mission l'a accompagné le 2 mars 2017.

Pour compléter ce suivi, la chargée de mission Natura 2000 a organisé en 2017 trois journées de suivi avec des classes de BTS GPN, qu'elle avait préparées avec les étudiants par une session de deux heures en classe, les 7 et 28 février. Le protocole utilisé a été élaboré avec l'aide de l'ANVL et de Gérard Baudoin.

- La classe de BTS GPN du CHEP au Tremblay-sur-Mauldre a participé à un suivi des Pucidés

(technique de la repasse) le 10 mars 2017 en forêt régionale de Rosny

- La classe de BTS GPN du Cours Diderot à Paris a participé à un suivi des Pucidés (technique de la repasse) le 16 mars 2017 en forêt régionale de Rosny
- La classe de BTS GPN de l'EA TECOMAH à Jouy-en-Josas a participé à la recherche de loges occupées de Pucidés le 16 mai 2017 en forêt régionale de Rosny

La chargée de mission Natura 2000 a également réalisé une journée de suivi des Pucidés en forêt privée de Rosny, avec une de ses collègues de l'AEV le 27 mars 2017.

Les données ont été intégralement saisies dans la base de données naturaliste régionale Cettia <http://cettia-idf.fr/bdd> ; le protocole des points d'écoute a été intégré dans Cettia également.



Figure 16 : Saisie Cettia par les étudiants du BTS GPN de l'EA TECOMAH © AEV, J. Laviaille, 2017

Stage sur le suivi du Martin-pêcheur d'Europe et de la Bondrée apivore dans la ZPS

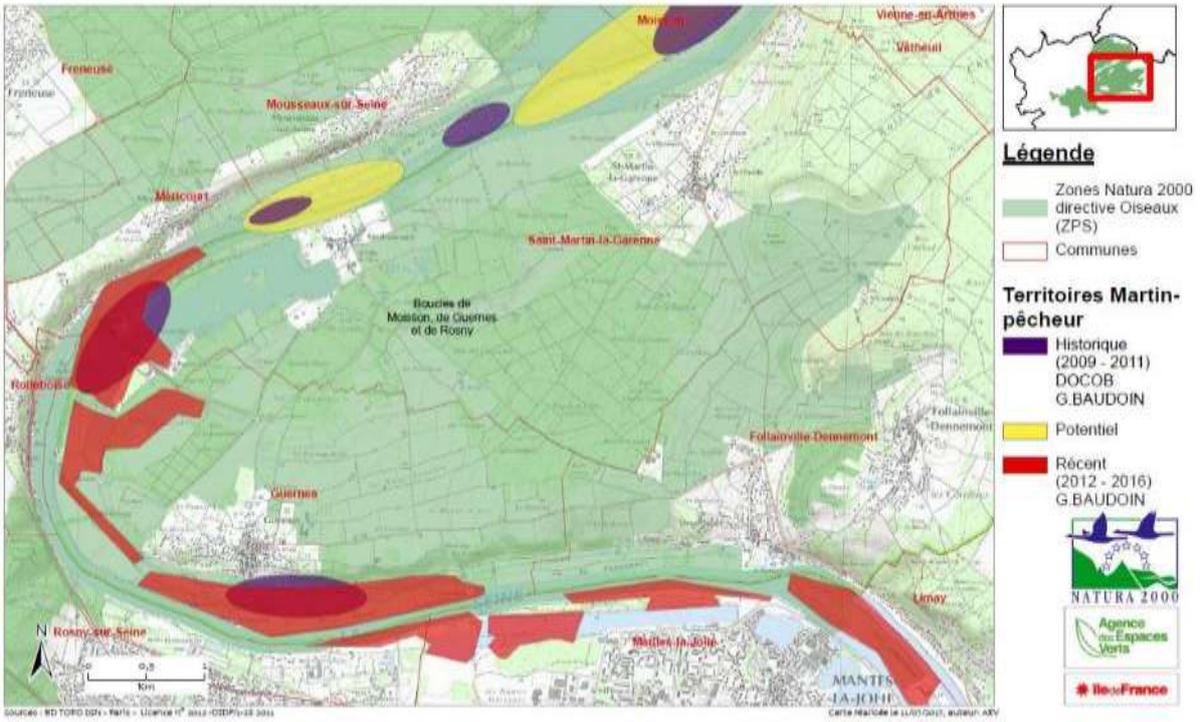


Figure 17 : prospections des berges de Seine © AEV, J. Laviaille, 2017

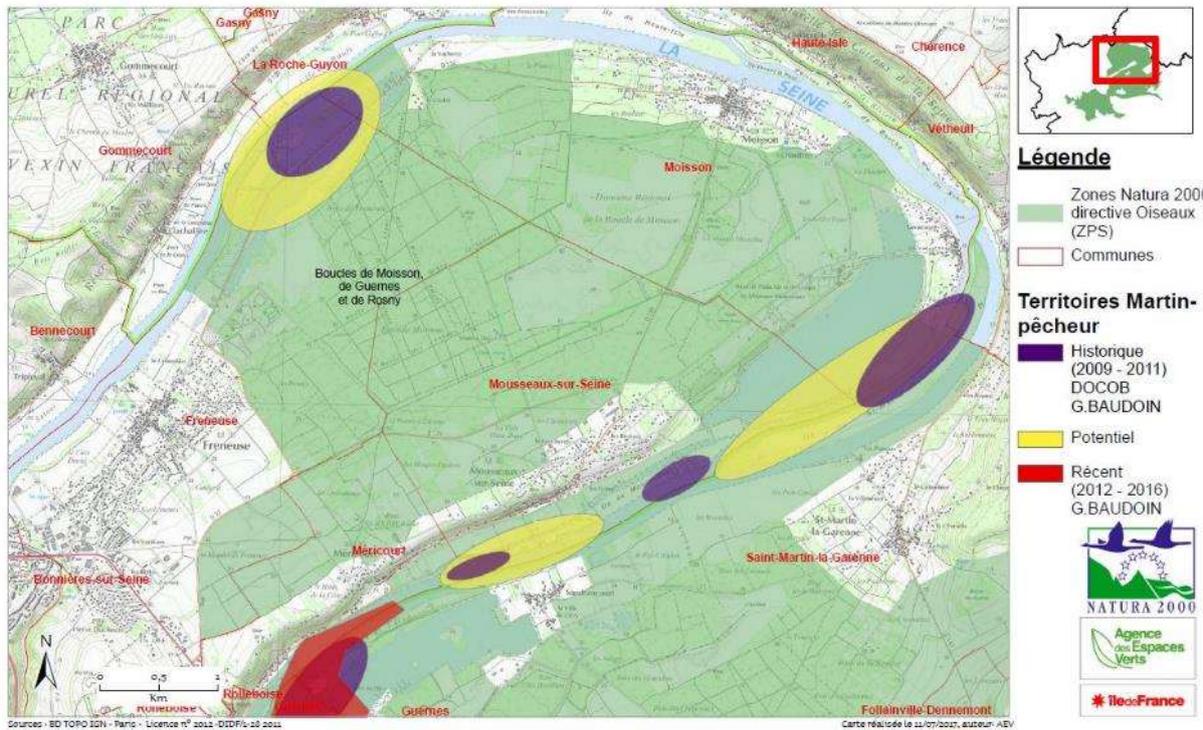
Les ornithologues franciliens sont peu nombreux à fréquenter la ZPS et de nombreux secteurs et espèces sont sous-prospectés. Malgré la qualité des données dont font part les collaborateurs bénévoles de l'AEV, ces données ne sont pas assez complètes pour évaluer l'état de conservation des habitats et des populations des espèces d'intérêt patrimonial fréquentant le site Natura 2000. La chargée de mission a donc construit un projet de stage ciblé sur deux espèces où les données manquent particulièrement sur la ZPS : la Bondrée apivore et le Martin-pêcheur d'Europe.

Mathilde Nouvian, en Master 1 Biodiversité à l'Université Rouen, a réalisé ce stage accueilli par l'AEV entre le 3 avril et le 31 juillet 2017. Elle a révisé la cartographie des habitats du Martin-pêcheur du Docob : voir **Figures 17 et 18**, et établi une carte destinée aux prospections d'août 2017 visant les nids occupés de Bondrée apivore (**Figure 19**).

Territoires du Martin-Pêcheur d'Europe
Boucle de Guernes



Territoires du Martin-Pêcheur d'Europe
Boucle de Moisson



Figures 17 et 18 : Mise à jour de la cartographie des habitats du Docob pour le Martin-pêcheur
© AEV, M. Nouvian, 2017

Recherche de nids occupés de Bondrée apivore



Figure 19 : Cartographie des observations 2017 de Bondrée apivore © AEV, M. Nouvian, 2017

À l'aide des observations de parades faites par Mathilde Nouvian en 2017 et des données antérieures, la chargée de mission Natura 2000 a défini en partenariat avec Gérard Baudouin des zones à prospecter pour localiser les jeunes de Bondrée apivore, encore au nid début août.

Une journée de prospection a été organisée par la chargée de mission le 28 juillet 2017, avec le Corif, la LPO, Yvelines Environnement, et une technicienne de l'AEV, dans la forêt régionale de Rosny-sur-Seine et la réserve naturelle régionale de Moisson. Une autre journée de prospection a été réalisée le 1er août 2017, avec les associations naturalistes uniquement. Aucun contact n'a permis de localiser avec certitude un nid de Bondrée apivore lors de ces deux journées.

Comptage des regroupements postnuptiaux de l'Œdicnème criard à Moisson

La chargée de mission Natura 2000 a participé le 9 octobre 2017 à un comptage organisé par son collègue conservateur de la Réserve naturelle régionale de Moisson à l'AEV, Olivier Pratte, sur la réserve et aux alentours, avec une équipe de l'AEV et une équipe d'ornithologues bénévoles du secteur. Un site de rassemblement a été identifié hors de la réserve naturelle régionale, dans le lieu-dit de la Criblerie.

5 Information, communication, sensibilisation

5.1 Création et mise à jour d'outils de communication

Sont concernés les média suivants :

- **Le site internet** dédié : <http://boucledemoisson.n2000.fr/>

La communication de Natura 2000 a continué de s'articuler autour du renseignement progressif des pages internet du site web dédié à ce site Natura 2000.

5.2 Prises de contact avec des partenaires potentiels

Pour leur exposer la démarche Natura 2000 et les collaborations possibles, la chargée de mission Natura 2000 a rencontré en 2017 :

- Les gestionnaires du site de Lafarge-Sandrancourt, M. Hervé Chiaverini, responsable du site, et M. Maxime Ross-Carré, responsable Foncier Environnement, le 12 janvier 2017. La chargée de mission Natura 2000 était accompagnée par ses collègues Christine Caillière, technicienne gestionnaire de l'espace naturel régional de Flicourt, et Jean-Pierre Pioger, chargé de mission prospective territoriale pour le Nord-Ouest de l'Île-de-France. Lafarge a présenté les travaux et suivis écologiques réalisés sur site, les cessions foncières en cours après remise en état des terrains, et les partenariats avec les structures locales ; il a été discuté du partenariat entre l'AEV et Lafarge, et la chargée de mission Natura 2000 a présenté les possibilités de contrats Natura 2000 et évoqué la possibilité d'un conventionnement, comme celui dont bénéficie Gérard Baudoin, pour pouvoir accéder au site de Lafarge pour des suivis naturalistes.



Figure 20 : Visite de l'île de loisirs des Boucles de Seine © AEV, J. Lavielle, 2017

- L'île de loisirs des Boucles de Seine : le responsable des activités le 13 mars et le Directeur le 31 août 2017. Elle a exposé la démarche Natura 2000, les suivis naturalistes auxquels pourrait participer la base de loisirs, les questions d'évaluation des incidences et de quiétude des oiseaux hivernants, et les contrats Natura 2000. De son côté le responsable des activités, Régis Saintier, a demandé à ce que l'AEV participe ou organise des animations nature sur la base de loisirs. La base de loisirs est intéressée également par l'installation de panneaux de communication sur les oiseaux qui fréquentent le site, et par des travaux pour rendre certains secteurs favorables à la Pie-grièche écorcheur.

- Le maire de Guernes, Monsieur Brusseau, le 13 mars 2017, avec Christine Caillière. Ont été évoqués notamment la gestion de l'espace naturel régional de Flicourt, le projet d'installation d'une association d'Airsoft sur Guernes, et la procédure d'évaluation des incidences Natura 2000 pour les documents d'urbanisme.
- Le bureau d'études Théma Environnement, qui réalise une étude sur la restauration des trames vertes et bleues pour la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, le 2 août 2017. La chargée de mission Natura 2000 leur a indiqué les pistes pour la restauration des continuités écologiques (notamment les berges de Seine) dans la ZPS et les possibilités de cofinancement par des contrats Natura 2000.
- M. Alexandre Tollemer, chef des services techniques à la ville de Mantes, le 4 octobre 2017, pour une visite de terrain sur l'île Aumône et une évaluation des travaux écologiques qu'il serait possible d'engager à travers un contrat Natura 2000.
- M. Chrétien, propriétaire des terrains autour de la ferme de Flicourt, afin de présenter le

dispositif de la charte Natura 2000.

5.3 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

La chargée de mission Natura 2000 a participé au comité technique organisé par la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise pour une étude sur la restauration des trames vertes et bleues. Ce comité s'est réuni les 20 avril et 20 juin 2017. Le comité technique avait pour but de rendre un avis sur l'étude faite par le bureau d'études Théma Environnement : diagnostic du territoire, classement des enjeux de restauration, et méthodologie pour la mise en œuvre d'un plan de restauration écologique.

Le 2 octobre 2017, la chargée de mission a participé à la journée annuelle de la Charte Environnement de l'UNICEM qui se tenait sur le site d'exploitation de Sandrancourt de la société Lafarge-Granulats. Elle a présenté le site de Flicourt aux participants.

Le 18 octobre 2017, la chargée de mission Natura 2000 s'est rendue au comité des usagers de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine, où l'ONF et l'AEV ont présenté aux élus et usagers du territoire l'aménagement forestier lors d'une visite de terrain.

Le 4 décembre 2017, elle a participé à la restitution étude de l'étude écologique portant sur l'avifaune, la flore et les chiroptères de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine avec les gestionnaires et les naturalistes du secteur.

Le 13 décembre 2017, la chargée de mission Natura 2000 a pris part à la commission de suivi annuelle du site de Lafarge Sandrancourt.



Figure 21 : Comité des usagers de la forêt de Rosny © AEV, J. Laviaille, 2017

5.4 Communication auprès de scolaires

La chargée de mission Natura 2000 a participé aux Apidays 2017 sur l'île de loisirs des Boucles de Seine le 23 juin. Elle a réalisé quatre sessions d'animation de 1h pour des groupes d'une quinzaine de scolaires des petites classes (entre CE1 et CM2) venus de Mantes la Jolie. Les animations portaient sur le thème des oiseaux et de leurs habitats. L'objectif était de sensibiliser ce jeune public à la diversité qui existe dans la nature, et à travers cela de les faire prendre conscience de la richesse écologique des milieux humides comme les plans d'eau de la base de loisirs des Boucles de Seine.

5.5 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Réseau Natura 2000 en Île-de-France



Figure 22 : Visite de la RNR du Grand Voyeux par la Commission Européenne © AEV, J. Laviaille, 2017

Début 2017 une délégation de la Commission Européenne responsable de la gestion du FEADER a été reçue par la Région Île de France. Une équipe constituée des gestionnaires du FEADER au niveau régional et au niveau européen est venue visiter la réserve naturelle régionale du Grand Voyeux le 1^{er} février 2017. L'objectif était de découvrir sur le terrain les travaux financés dans le cadre des contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers.

La chargée de mission Natura 2000 et son collègue Sébastien Trésonne, technicien gestionnaire de la RNR du Grand Voyeux à l'AEV,

ont fait découvrir le site aux visiteurs et présenté les travaux d'entretien des roselières et la création de chenaux prévus dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

D'autre part, la chargée de mission Natura 2000 a participé le 1^{er} décembre 2017 à la journée technique des animateurs Natura 2000 d'Île-de-France, organisé par la DRIEE sur les sites Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, dans le Parc du Sausset, sur le thème des continuités écologiques.

Propriétés régionales en périmètre Natura 2000

D'autre part, hors sites Natura 2000 animés par l'AEV, de nombreuses propriétés régionales se trouvent en périmètre Natura 2000 : environ 3100 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernés. L'animateur Natura 2000 joue le rôle d'intermédiaire entre la structure animatrice et le technicien responsable du site à l'AEV. Il suit donc la vie de ces sites de manière variable en fonction de l'importance des enjeux Natura 2000 sur les propriétés régionales concernées et de l'avancement des différents DocOb. Pour rappel, les ZPS et ZSC concernées sont :

- Sites de Seine Saint Denis,
- Massif de Rambouillet,
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines,
- Coteaux et boucles de la Seine,
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents,
- Bassée et plaines adjacentes,
- La Bassée.

Ainsi, la chargée de mission Natura 2000 a participé le 9 janvier 2017 à une réunion entre le technicien de l'AEV gestionnaire de la forêt de Bondy et des Coteaux de l'Aulnoy, Pierre Martin, et l'animateur Natura 2000 du département de Seine-Saint-Denis, afin de discuter des possibilités de contrat Natura 2000. Une visite de terrain a permis d'appréhender un projet de réhabilitation de haies sur les Coteaux de l'Aulnoy, qui sera finalement réalisé par l'AEV sans financements Natura 2000. Des projets de contrat Natura 2000 sur la forêt de Bondy pour la mise en place de nichoirs à Martin-pêcheur et d'îlots de sénescence dans le boisement sont en cours de montage.



La chargée de mission Natura 2000 a également participé le 27 février au Comité de pilotage des sites de Seine-Saint-Denis.

D'autre part, la chargée de mission Natura 2000 a organisé le 11 janvier 2017 une journée d'inventaire forestier destinée à la mise en place d'îlots de sénescence dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur la forêt régionale de Port Royal. Y ont participé Nicolas Prou technicien gestionnaire du site à l'AEV, et une équipe du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse en sa qualité d'animateur Natura 2000 de la ZPS Massif de Rambouillet.

Figure 23 : Repérage pour la mise en place d'îlots de sénescence en forêt de Port Royal © AEV, J. Lavalie, 2017

De plus, la chargée de mission Natura 2000 a rencontré le 23 janvier 2017 le Parc naturel régional du Vexin en sa qualité d'animateur de la ZSC Coteaux et Boucles de la Seine, accompagnée par Rémi Montabard, technicien responsable des propriétés régionales de la Roche Guyon. L'objectif était le repérage sur le terrain des possibles contrats Natura 2000 qui pourraient être portés par l'AEV pour l'entretien des pelouses calcicoles sur les coteaux de la Roche Guyon. Il faudra attendre la validation du Docob de ce site Natura 2000 pour déposer les projets de contrat Natura 2000.

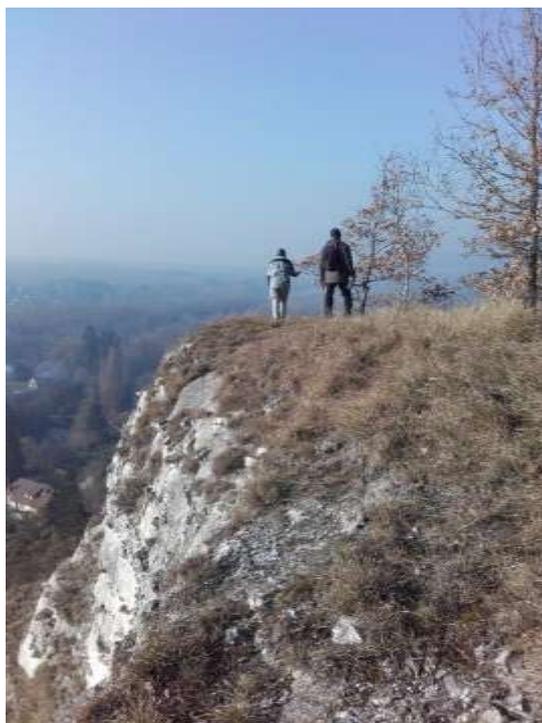


Figure 24 : Repérage pour la mise en place de contrats Natura 2000 sur les coteaux calcaires de la Roche Guyon © AEV, J. Laviolle, 2017

Enfin, la chargée de mission est la référente à l'AEV pour toutes les questions relatives à Natura 2000 et à l'application des règlements associés. Elle participe notamment aux réunions annuelles destinées à prévoir l'investissement sur toutes les propriétés régionales classées Natura 2000 (3 jours par an), et échange régulièrement avec son collègue responsable de la prospective territoriale dans le Nord Seine-et-Marne.

6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

La chargée de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement du territoire soient en accord avec les objectifs du DocOb. Pour cela, elle se rend aux différentes réunions et comités sur les sujets qui peuvent toucher aux enjeux Natura 2000 (urbanisme, aménagement, études...)

Forêt régionale de Rosny sur Seine

Une étude écologique portant sur l'avifaune, la flore et les chiroptères de la forêt de Rosny a été commanditée par l'AEV au bureau d'études Auddicé Environnement en 2017. La chargée de mission Natura 2000 a participé à la réunion de lancement de l'étude le 1^{er} mars, et à sa restitution le 4 décembre 2017.

RNR de Moisson

La chargée de mission Natura 2000 a travaillé en étroite collaboration avec son collègue Olivier Pratte, conservateur de la réserve naturelle régionale de Moisson afin de veiller à la bonne articulation de la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve et du Docob. Une visite de terrain a notamment eu lieu le 27 juillet 2017 avec les gestionnaires de la RNR afin d'évaluer l'efficacité du plan de gestion pastoral dans un objectif de gestion environnementale, en lien avec l'engagement en MAEC de l'éleveur.



Figure 25 : Visite pour l'évaluation du plan de gestion pastoral sur la RNR de Moisson
© AEV, J. Laviolle, 2017

7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.a Organisation des réunions du comité de pilotage

Monsieur Daniel Gouriou, Maire de Moisson, est le Président du Comité de pilotage depuis 2015. La chargée de mission Natura 2000 a rencontré Monsieur Gouriou à plusieurs reprises en 2017 pour des réunions de travail afin de faire le point sur l'animation du site : les 9 février ; 30 mai, 21 juin, 31 août et 14 novembre.

Ils ont ainsi organisé le 7^{ème} comité de pilotage du site qui s'est tenu le 28 septembre 2017 en mairie de Guernes. Le compte-rendu de ce comité de pilotage est présenté en Annexe 1.



Figure 26 : Visite d'un terrain en MAEC à la suite du comité de pilotage © AEV, J. Laviaille, 2017

La désignation de Madame Huguette Fouché en tant que représentante de la Région Île-de-France pour le site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny est intervenue en septembre 2017. Madame Fouché a participé au comité de pilotage du 28 septembre.

7.1.b Réunions ou rencontres avec les services de l'État

La chargée de mission Natura 2000 a rencontré les responsables Natura 2000 de la DDT des Yvelines pour une réunion de cadrage et la préparation du comité de pilotage du site le 30 mars 2017.

Elle a également rencontré la DRIEE (mission Natura 2000) le 28 mars 2017 pour la transmission des conventions financières et pour faire le point sur l'animation des sites.

De plus, la chargée de mission Natura 2000 échange tout au long de l'année avec les missions Natura 2000 de la DDT des Yvelines et de la DRIEE, notamment pour le suivi régulier des évaluations

d'incidences Natura 2000 et des contrats Natura 2000 en cours sur la ZPS.

Elle est aussi en contact avec le service agriculture de la DDT des Yvelines pour le suivi des dossiers MAEC. Pour la même raison, elle s'est rendue à la réunion des animateurs MAEC à la DRIAAF le 13 décembre 2017, organisée par la Région et la DRIAAF.

7.2 Gestion administrative et financière

Préparation des conseils d'administration et habilitations à signer du Président de l'AEV

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV est dotée d'un conseil d'administration qui habilite sa Présidente à signer les documents officiels. Ainsi, la chargée de mission Natura 2000 prépare pour les différents conseils les délibérations et rapports permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et notamment des contrats Natura 2000.

Suivi administratif et financier

Chaque année, la chargée de mission Natura 2000 dépose une demande de subvention pour l'animation de la mise en œuvre du Docob auprès de la DRIEE. Elle dépose également la demande de paiement relative à l'animation de l'année précédente, et procède au suivi administratif et financier de l'animation.

De plus, la chargée de mission Natura 2000 s'occupe également du suivi administratif et financier des contrats Natura 2000 dont l'Agence des espaces verts bénéficie en tant que gestionnaire de propriétés régionales. Elle appuie ses collègues gestionnaires pour le montage des dossiers de demandes de subvention et de paiement relatifs aux contrats Natura 2000.

8 Synthèse

- ✓ L'année 2017 a permis l'émergence de trois nouveaux contrats Natura 2000 sur la ZPS, visant : l'entretien de milieux ouverts par une association de chasse dans la plaine de Guernes, la réouverture de pelouses calcaires du domaine régional de Rosny, la mise en place d'îlots de sénescence en forêt régionale de Rosny (en cours de signature)
- ✓ La chargée de mission Natura 2000 a également effectué le suivi des contrats Natura 2000 signés en 2016 sur la réserve naturelle régionale de Moisson pour la restauration et l'entretien de milieux ouverts ; sur le domaine régional de Rosny pour l'entretien de coteaux calcicoles ; sur l'espace naturel régional de Flicourt pour l'entretien de milieux ouverts, la mise en défens et l'information des usagers. Elle a contacté de nouveaux bénéficiaires potentiels pour les contrats Natura 2000 et la charte Natura 2000 : propriétaires privés, société Lafarge – Sandrancourt, île de loisirs des Boucles de Seine, ville de Mantes.
- ✓ Quatre agriculteurs se sont engagés dans de nouveaux contrats Natura 2000 agricoles (ou MAEC) en 2017 sur le PAEC des Boucles de Moisson, pour un total de surfaces nouvellement engagées de 75 hectares et 480 mètres linéaires de haies et ripisylves. En cumulant avec les engagements 2015, 151 ha sont engagés en MAEC en 2017, soit 14% de la surface agricole utile de la ZPS.
- ✓ De nombreuses évaluations des incidences Natura 2000 ont fait l'objet d'une expertise par la chargée de mission Natura 2000 en 2017 sur les Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny, pour des projets variés allant des manifestations sportives aux projets d'aménagement et d'installations classées
- ✓ La chargée de mission Natura 2000 s'est également impliquée pour renforcer les suivis ornithologiques sur le site en 2017. Elle a encadré un stage sur les habitats du Martin-pêcheur d'Europe et de la Bondrée apivore sur la ZPS. Elle a aussi organisé 5 journées de suivi coordonné sur les Pics et la Bondrée apivore en faisant appel aux ornithologues du secteur, à ses collègues de l'AEV et à des classes de BTS GPN.



Figure 27 : Parcelle pâturée engagée en MAEC en 2017 dans la plaine de Guernes © AEV, J. Laviaille, 2017

Annexe 1
Compte rendu du 7^{ème} Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 1112012 des
Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny

- 28 septembre 2017, Mairie de Guernes -

Étaient présents ou représentés,

Madame Marie-Laure HERAULT, Chef du Service environnement, DDT des Yvelines, représentant le préfet des Yvelines
Madame Sylvie FORTEAUX, Chargée de mission Natura 2000, DRIEE, représentant le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France
Monsieur Jacques PONET, Chef de l'unité forêt chasse et milieux naturels, DDT des Yvelines, représentant le directeur départemental des territoires des Yvelines
Madame Huguette FOUCHE, Conseillère régionale, représentant la présidente du Conseil régional d'Ile-de-France
Monsieur Richard COUSIN, Technicien espaces naturels, représentant le président du Conseil départemental des Yvelines
Monsieur Didier JOUY, Maire de Freneuse
Monsieur Pascal BRUSSEAUX, Maire de Guernes
Monsieur Alain BERTRAND, Maire de Jouy-Mauvoisin
Monsieur le Maire de La Villeneuve en Chevré (mandat donné à Madame SAULE)
Madame Antoinette SAULE, Maire de Lommoye
Monsieur Daniel GOURIOU, Maire de Moisson et Président du Comité de pilotage
Monsieur Gérard OURS, Maire de Mousseaux-sur-Seine
Monsieur Maurice BOUDET, Maire de Rolleboise
Madame Dominique HERPIN-POULENAT, Maire de Vétheuil et Vice-Présidente du Syndicat intercommunal du Parc Naturel Régional du Vexin Français
Monsieur le Président de la Communauté de communes Les portes de l'Ile-de-France (mandat donné à Monsieur GOURIOU)
Madame Claire CHATEAUZEL, Responsable du service Développement Durable, représentant le président de la communauté urbaine GPSEO
Monsieur Jean-François ANTOINE, Chargé de mission écologie, représentant la présidente de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France
Monsieur Christian LECAT, Administrateur, représentant le président de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France
Monsieur David HERMAN, Chargé d'études agri-environnement, représentant le président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France
Madame Claire BINNERT, Ingénieur environnement, représentant le Délégué du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France-Centre
Madame Corinne DUMONT, Naturaliste, représentant la présidente d'Yvelines Environnement
Madame Laurence BOITEUX, Naturaliste, représentant le président du CORIF

Étaient excusés,

Monsieur le Préfet du Val d'Oise
Madame la Directrice régionale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val d'Oise
Monsieur le Maire de Boissy-Mauvoisin
Monsieur le Maire de Bonnières-sur-Seine

Monsieur Le Maire de Breval
Monsieur Le Maire de Follainville-Dennemont
Monsieur Le Maire de Mantes-la-Jolie
Monsieur Le Maire de Méricourt
Monsieur Le Maire de Perdreauville
Monsieur Le Maire de Rosny-sur-Seine
Monsieur Le Maire de Saint-Martin-la-Garenne
Monsieur Le Président de la Communauté de communes Vexin Val de Seine
Monsieur Le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur Le Président de la Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur Le Président des Forestiers privés d'Île-de-France
Monsieur Le Président du Syndicat de la propriété privée rurale d'Ile-de-France
Monsieur Le Président du Codérando 78
Monsieur Le Président du Codérando 95
Madame la Présidente du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France
Monsieur Le Président de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement
Monsieur Le Président du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
Monsieur Le Président de l'Association Val d'Oise Environnement

Assistaient également à la réunion :

Madame Nelly LECRUX, Chargée de mission Natura 2000, DDT des Yvelines
Monsieur Philippe GALLOT, Responsable aménagement, DDT des Yvelines
Madame Céline PRZYSIECKI, Chargée de mission Natura 2000, Parc Naturel Régional du Vexin français
Madame Jeanne LAVIALLE, Chargée de mission Natura 2000, AEV
Monsieur Olivier PRATTE, Conservateur RNR de la boucle de Moisson, AEV
Madame Christine CAILLIERE, Technicienne, AEV
Monsieur Gillen JAURY, Technicien, AEV
Monsieur Nicolas PROU, Technicien, AEV
Madame Florie RICHARD, Chargée d'opérations foncières, AEV
Monsieur Maxime ROSS-CARRE, Responsable foncier environnement, Lafarge Granulats France
Monsieur Guillaume RIPAU, Technicien, Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France
Monsieur Denis HAUETER, Agriculteur
Monsieur Régis SAINTIER, Responsable activités, Ile de Loisirs des Boucles de Seine
Monsieur Jean-Claude CHANTELAT, Naturaliste, LPO
Monsieur Gérard BAUDOIN, Naturaliste



Ordre du jour :

Désignation de la structure porteuse par les élus des collectivités territoriales de situation,
Rappel sur la démarche Natura 2000 et l'avancement du programme,
Suivis ornithologiques et étude des regroupements d'œdicnèmes criards
Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEC) souscrites,
Contrats Natura 2000 signés et en projet
Charte Natura 2000,
Communication et site Internet,
Procédure d'évaluation des incidences Natura 2000.
Une visite de terrain était ensuite prévue sur la thématique des MAEC.

Le président du Comité de pilotage, Monsieur Daniel Gouriou, invite dans un premier temps les élus des collectivités territoriales et leurs représentants à se prononcer sur le renouvellement de la candidature de la Région comme structure porteuse du site Natura 2000, seule candidature présentée au préfet des Yvelines par courrier du 8 septembre 2017.

Le quorum étant réuni (13/25), les élus présents se prononcent à l'unanimité en faveur de la candidature de la Région.

Monsieur Gouriou, président du COPIL, annonce donc que la Région est désignée structure porteuse pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site, avec délégation de l'animation à l'Agence des espaces verts.

Le renouvellement de la structure porteuse étant acté par le collège des collectivités et de leurs groupements, tous les participants au COPIL sont accueillis par Monsieur Pascal Brusseaux, maire de Guernes.

Madame Huguette Fouché, conseillère régionale, affirme son intérêt pour ce beau territoire et son intention d'en être le porte-parole à la Région.

Madame Marie-Laure Herault, au nom du Préfet des Yvelines, fait part de sa satisfaction de la réunion du COPIL et du renouvellement de la structure porteuse, avec le passage de relais aux collectivités, qui vont permettre de poursuivre les objectifs portés par le DOCOB et de renforcer la concertation sur le site.

Monsieur Gouriou, Président du Comité de pilotage, ouvre la séance en rappelant l'histoire riche du site. En effet, les Boucles sont marquées par le vol d'un des premiers dirigeables, invention d'un propriétaire de la Boucle de Moisson, qui s'envola en 1903 de Moisson pour atterrir au Champs de Mars. En 1947 eu lieu le Jamboree de la Paix qui rassembla plus de 30 000 scouts. Celui-ci fut récemment célébré par le rassemblement de 2300 scouts pour les 70 ans du Jamboree en Août 2017.

Il passe ensuite la parole à Jeanne Lavalie, animatrice du site Natura 2000 à l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, pour la présentation et le déroulé de l'ordre du jour. Le support de présentation est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://boucledemoisson.n2000.fr/agir-pour-la-biodiversite/telechargement>

Gérard Baudoin, ornithologue, projette au cours de la présentation des cartes de répartition des regroupements d'œdicnèmes criards dans la Zone de Protection Spéciale depuis 2009. L'analyse de ces cartes apporte un éclairage intéressant sur la fréquentation de l'espèce des espaces alluvionnaires en bordure de Seine.

Monsieur Baudoin remarque notamment un éclatement du nombre de rassemblements depuis 2008 au sein de sa zone d'étude et une diminution du nombre de nicheurs depuis 2015. Dans la boucle de Moisson, les zones de rassemblement sont menacées par la fréquentation et la fermeture du milieu.

Le support de présentation est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.epone-environnement.org/especes-patrimoniales-et-remarquables/rassemblements-post-nuptiaux-des-oedicnemes-criards>

Échanges :

MAEC :

Marie Laure Hérault, chef du service Environnement de la DDT, demande quelles sont les tendances pour la souscription de MAEC. L'animatrice répond que tous les agriculteurs en MAEC lors de la programmation précédente se sont réengagés, et qu'un agriculteur de plus et des surfaces supplémentaires ont été engagées en 2017.

Contrats Natura 2000 portant sur les haies

Monsieur Maurice Boudet, maire de Rolleboise, demande si la plantation de haie est possible dans le cadre de contrats Natura 2000. L'animatrice Natura 2000 répond que cela pourrait être ajouté au catalogue de mesures du DOCOB car pour l'instant y figure seulement l'entretien et la réhabilitation de haies.

Guillaume Ripaux, technicien de la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France indique que la Fédération finance la plantation de haies et que l'entretien est fait par les chasseurs, et que des centaines de mètres linéaires de haies ont été plantés dans le secteur en 2016.

Céline Przysiecki, animatrice Natura 2000 du Parc Naturel Régional du Vexin français, informe que le Parc soutient la plantation en proposant de faire des commandes groupées de plants d'essences locales, pour les communes et les propriétaires du Parc.

David Herman, chargé d'études de la Chambre d'Agriculture, ajoute qu'il existe également des dispositifs mobilisables par des agriculteurs pour la plantation de haies, par exemple Inventif PCAE.

Le Copil se déclare favorable à l'ajout d'une nouvelle mesure de création de haies au DOCOB.

Jacques Ponet, chef du pôle Milieux Naturels de la DDT, précise qu'il faut travailler sur un cahier des charges (notamment essences et éventuellement secteurs prioritaires) de manière à pouvoir valider cet ajout, qui pourrait venir en complément des dispositifs d'entretien et réhabilitation.

La DDT explique que le financement ne sera pas automatique : en effet, pour tout contrat Natura 2000, le dossier de demande de subvention doit présenter l'intérêt du projet par rapport aux espèces prioritaires du site. Il y a ensuite un arbitrage fait par les financeurs pour l'attribution de la subvention, qui tient compte de la localisation des travaux prévus par rapport aux sites de nidification et d'alimentation des espèces.

Arrachage de haies

Gérard Baudoin, naturaliste, rappelle que la plantation de haies est une mesure favorable mais qu'il faudrait également empêcher leur suppression. L'animatrice Natura 2000 répond que cela est interdit, du moins pour celles inscrites dans le registre cartographique de la PAC.

Nelly Lecrux, chargée de mission Natura 2000 à la DDT, précise que l'arrachage de haies est soumis à évaluation des incidences en zone Natura 2000 au titre de la 2^{ème} liste locale. L'assistance s'accorde pour dire qu'il y a malheureusement un problème de contrôle pour le respect de ces mesures.

Monsieur le maire de Rolleboise ajoute qu'il y a un impact négatif en cas de culture ou de traitement intervenant à proximité immédiate de la haie. L'animatrice Natura 2000 indique qu'il existe une MAEC spécifique pour implanter des bandes enherbées en bordure ou en alignement des haies (zones de refuge écologique, HE50).

Circulation des engins motorisés et autres manifestations sportives

Gérard Baudoin signale un problème de passage de motos sur les pelouses de Rosny. Les maires présents confirment que la circulation de motos et de quads en général est un réel problème, à la fois pour la sécurité des personnes et pour la préservation des milieux.

Les chasseurs expliquent qu'en terrain agricole, les bandes enherbées facilitent la circulation de motos et quads. Ainsi la plantation de haies, par exemple avec des arbres épineux plantés de manière serrée, peut jouer le rôle de barrage contre ces intrusions. L'animatrice Natura 2000 ajoute que ces intrusions constituent un problème récurrent soulevé par les agriculteurs et que cela peut en amener certains à ne pas s'engager en MAEC couvert herbacé.

Madame Herpin Poulenat, maire de Vétheuil, souligne que le passage d'engins non motorisés comme les VTT peut également avoir un impact non négligeable sur les chemins, dans le cas de grandes manifestations. Malheureusement les communes ne sont pas toujours contactées par les organisateurs malgré les

recommandations que peuvent faire les Préfectures ou Sous-préfectures en délivrant les autorisations.

Nelly Lecrux répond que la demande d'autorisation se fait dans le département de la ville de départ de la manifestation, ce qui peut être la raison du manque de communication. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'obligation à faire une évaluation des incidences Natura 2000 en dessous de 300 participants. Céline Przysiecki dit que la baisse de ce seuil serait une mesure efficace dans un objectif de préservation des milieux.

Espèces envahissantes

Monsieur le maire de Rolleboise demande s'il y a des dispositifs spécifiques pour financer la lutte contre les envahissantes, et s'il existe un site qui répertorie ces dispositifs et les moyens de lutte. L'animatrice Natura 2000 répond qu'à travers un contrat Natura 2000 « restauration des milieux ouverts » peut être financée la lutte contre les espèces envahissantes. Elle ajoute qu'elle peut aider au montage technique du projet. La coordination et la diffusion des connaissances pour la lutte contre les espèces envahissantes relèvent quant à eux du Ministère de la Transition écologique.

S'ensuit une discussion sur les coûts d'élimination des espèces envahissantes. La lutte pouvant se montrer efficace dans le cas de petits foyers d'infestation, les chances de succès sont moindres dans les zones complètement envahies.

Céline Przysiecki explique que le Parc naturel régional du Vexin français travaille avec des entreprises d'insertion pour réduire les coûts sur de tels chantiers.

Corinne Dumont de l'association Yvelines Environnement demande si l'AEV développe des chantiers nature, car cela serait intéressant notamment dans les vergers embroussaillés dans la plaine de Freneuse. L'animatrice Natura 2000 répond que les chantiers nature font partie des projets de l'AEV et que cela peut être un bon moyen également d'informer les habitants sur les enjeux naturels de leur territoire.

Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF)

Monsieur le maire de Rolleboise demande si l'AEV prévoit d'acheter des terrains, notamment sur Guernes. Jean-François Antoine, chargé de mission écologie de l'AEV, répond que les acquisitions se font en principe en PRIF. Sur Guernes le PRIF est réduit à Flicourt et il n'a pas été envisagé pour l'instant de l'étendre ; cela pourrait être le cas une fois discuté avec les communes et les propriétaires concernés.

Communication

Corinne Dumont, affirmant qu'un classement Natura 2000 est une reconnaissance importante de la richesse d'un territoire, s'étonne qu'il n'y ait pas d'affichage sur les panneaux d'entrée de ville comme le fait le Parc naturel régional du Vexin français.

L'animatrice Natura 2000 répond que cet affichage d'entrée de ville correspond à la stratégie de communication de tous les Parcs naturels régionaux à l'endroit de leurs communes adhérentes. Il n'existe pas l'équivalent pour Natura 2000. De plus, les centre-bourgs ne sont pas dans le périmètre Natura 2000, et c'est seulement une partie du territoire d'une commune qui est désignée. En revanche, l'affichage est obligatoire dans les parcelles pour les propriétaires qui bénéficient de financements Natura 2000.

Cependant, il serait possible pour les communes qui le souhaitent d'afficher un panneau type « Une partie du territoire de la commune est classée Natura 2000 ». Monsieur le Président du Comité de pilotage (et Maire de Moisson), ainsi que les autres maires représentés se prononcent favorablement pour apposer des petits panneaux ou stickers Natura 2000 à l'entrée des villes car ils reconnaissent ce besoin de communication. L'animatrice précise qu'il serait possible de réaliser une commande groupée comme cela a été fait pour le panneau apposé sur l'Île de loisirs.

Les évaluations des incidences Natura 2000 (EIN)

Madame la Maire de Vétheuil soulève le problème des dérangements causés par les jets-skis sur la Seine dans le secteur de l'Île de Saint Martin la Garenne.

Corinne Dumont regrette que certaines activités ne soient pas aujourd'hui reprises dans les différents items des listes nationale ou locales encadrant les EIN. Les arrêtés préfectoraux devraient pouvoir prendre en compte

les nouvelles activités qui impactent les sites comme les drones, les jet-skis et d'une façon plus générale les survols à basse altitude y compris de montgolfières.

La DDT souligne que l'application de Natura 2000 en France se base sur la conciliation des usages, ce qui peut être critiqué mais est la seule base réglementaire dont on dispose. En revanche, la communication et l'éducation ont toute leur place pour influencer les pratiques. La réflexion au plan national sur les EIN devrait permettre de faire remonter la nécessité de faire évoluer les dispositifs, notamment pour les activités non encadrées par un régime réglementaire de déclaration ou d'autorisation (liste nationale et liste locale 1) et non comprises dans le référentiel national pour la liste locale 2.

Nicolas Prou, technicien de l'AEV, illustre cela en expliquant qu'à travers les dossiers d'autorisation des manifestations c'est l'occasion de tisser un lien avec les porteurs de projet et de mieux les sensibiliser sur le long terme, afin d'année en année améliorer les pratiques.

Les suivis ornithologiques

Corinne Dumont réagit suite à la présentation faite par l'animatrice en exprimant le regret de voir les effectifs des différentes espèces de la ZPS chuter, alors que l'objectif de la désignation est la conservation de ces espèces. L'animatrice Natura 2000 précise que seules deux des espèces cibles du site voient leurs effectifs chuter, et que cela est à relier à des dynamiques similaires dans la Région.

Les regroupements d'œdicnèmes criards

Guillaume Ripaux indique que dans le cadre des suivis organisés par la Fédération de chasse des œdicnèmes sont souvent observés et qu'il est prêt à transmettre ses observations. Gérard Baudoin propose de collaborer aussi sur la modification des dates de battues sur les lieux de rassemblement.

Il précise que les couples installés dans les parcelles agricoles (maïs, tournesol) ont souvent une seule ponte car la végétation est ensuite trop haute.

Monsieur le Maire de Freneuse indique que, d'après ses observations, la culture d'asperges est également particulièrement appréciée des Œdicnèmes, ainsi que les jachères nues qui ne sont malheureusement plus autorisées.

Visite de parcelles en MAEC

La suite de la journée se déroule sur les terres agricoles de Guernes autour de parcelles engagées en MAEC. Monsieur HAUETER, éleveur bovin, fait part de son expérience dans cette contractualisation. L'animatrice Natura 2000 présente la mesure souscrite et le déroulement de l'engagement. Les débats s'articulent avec les élus des communes, ornithologues, DRIEE, DDT, chambre d'agriculture et département autour des problématiques d'évolution dans le temps des parcelles, des besoins écologiques des espèces et des itinéraires techniques. Un regroupement postnuptial d'œdicnèmes criards (9 individus) est observé au cours de la visite sur une des parcelles contractualisées.